

BOURSE DOCTORALE MARIE-CHRISTINE ADAM EN SCIENCES DE GESTION

Règlement

1. Priorités et Objectif :

Le Bourse doctorale Marie-Christine Adam est une bourse de doctorat en Sciences de Gestion à la Solvay Brussels School of Economics & Management (SBS-EM) de type « seed financing » pour une année uniquement.

Les offres de financement de doctorats en sciences de gestion coïncident rarement avec les disponibilités de chercheurs potentiels. En particulier, dans le cas de jeunes diplômés de master, une période d'un an peut être nécessaire avant de postuler pour un financement permettant de mener à terme une thèse de doctorat. La bourse doctorale offerte par le Fonds Marie-Christine Adam a pour objectif de remédier à ce problème pour les chercheurs désireux d'entamer une thèse de doctorat en sciences de gestion. Cette bourse s'apparente à du « seed-financing » puisqu'elle vise principalement à donner à un jeune diplômé la possibilité d'entamer une formation doctorale tout en préparant un dossier pour une demande de bourse de type FNRS, CIM, Mini-Arc, etc. Le récipiendaire de cette bourse en bénéficiera durant un an maximum.

2. Critères de sélection:

La bourse Marie-Christine Adam sera attribuée sur base des critères de qualité scientifique rigoureux en vigueur à l'ULB.

Dans la mesure où la réalisation d'une thèse constitue l'objectif final de cette bourse, les candidats doivent faire état d'un CV compatible avec l'admissibilité dans l'Ecole Doctorale Thématique en Sciences de Gestion ULB-ULg-UMH. Ils doivent avoir obtenu au moins le grade de Distinction en Master et leur mémoire de fin d'études doit s'inscrire dans les 10% supérieurs de leur promotion.

Si le Mémoire n'a pas encore été jugé au moment de la demande ou si l'étudiant n'a pas encore été diplômé, un rapport circonstancié du directeur du mémoire sera exigé et l'octroi de la bourse ne sera effectif qu'après proclamation de la réussite du candidat.

Les critères de sélection retenus par le Fonds Marie-Christine Adam seront:

- la qualité et le dynamisme de la production scientifique du département de la SBS-EM dans laquelle s'insère la demande ;
- les besoins stratégiques de la SBS-EM en matière de recherche ;
- le projet et le CV du candidat ;
- la richesse des contacts scientifiques internationaux que le projet peut générer.

3. Budget et durée

Le budget est accordé pour un an maximum. Le financement permet la rétribution d'un boursier au barème d'aspirant FNRS ainsi que les frais de fonctionnement liés à la réalisation du projet (de l'ordre de 500 euros). Le boursier Marie-Christine Adam sera intégré au sein de Centre Emile Bernheim où il profitera des facilités offertes aux chercheurs de ce Centre.

4. Soumission et Sélection des projets

La bourse est accordée par année académique. La demande est introduite, en français ou en anglais, auprès du Secrétaire du Fonds Marie-Christine Adam par le ou les promoteur(s) de la thèse avant le 15 mai de l'année du début du contrat (1^{er} octobre). Cette demande comporte une lettre de motivation du ou des promoteur(s), un CV détaillé du candidat ainsi qu'un projet de thèse accompagné d'une bibliographie (+ /- 2 pages, hors bibliographie).

Les demandes feront l'objet d'un classement sur base des critères repris au point 2. Le projet retenu sera sélectionné au plus tard le 15 juin par la Commission nommée à cet effet par le Fonds Marie-Christine Adam.

La Commission de sélection peut cependant décider de prolonger les délais de soumission si elle juge les dossiers introduits insuffisants. Elle peut également limiter la durée du contrat à moins d'un an si des circonstances particulières le justifient.

La Commission de sélection, présidée par le Président du Fonds Marie-Christine Adam ou son représentant, comporte au moins 3 professeurs de la SBS-EM, titulaires d'une thèse de doctorat. Les promoteurs des thèses soumises ne peuvent en faire partie. Ses décisions sont sans appel. Les candidats seront avertis de la décision les concernant par le Secrétaire du Fonds.

5. Déroulement du programme

5.1 Contrat

Dès la mise en route du programme, un contrat est établi entre le Recteur de l'Université et le ou les promoteur(s) de la thèse. Cette convention réprecise l'objet du financement, le budget accordé et l'évaluation ex-post du projet.

La bourse ne sera définitivement attribuée qu'après que le récipiendaire ait donné la preuve de son inscription en formation doctorale et/ou au doctorat en Sciences de Gestion à la SBS-EM.

5.2 Rapports finaux

Au terme du projet, un rapport scientifique détaillé devra être soumis au Fonds Marie-Christine Adam. Ce rapport présentera l'état d'avancement de la thèse et des recherches en cours mais aussi les démarches entreprises par le récipiendaire afin de pouvoir bénéficier d'un financement à plus long terme. Enfin, une liste des publications, missions et participations à des conférences scientifiques y sera jointe.

Si le récipiendaire se trouve engagé avant la fin de la durée de la bourse Marie-Christine Adam (par exemple parce qu'il a pu trouver un financement long terme pour réaliser sa thèse), le financement cesse de manière automatique.